



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'ORMSTOWN,
TENUE LE LUNDI 4 MAI 2026 À 18 H 30.**

La présente **SÉANCE ORDINAIRE** du conseil de la Municipalité d'Ormstown a lieu le **4 mai 2026**, à **18h30**, à l'Hôtel de Ville situé au 5, rue Gale à Ormstown.

La séance sera diffusée en différé sur la chaîne YouTube en cliquant sur le lien prévu à cet effet, sur le site internet de la Municipalité au www.ormstown.ca.

En aucun temps durant la séance du conseil, il ne sera toléré que quiconque manque de respect envers un membre du conseil ou envers un employé(e), soit en paroles ou en gestes.

L'article 158 du *Code Municipal du Québec* prévoit que le maire ou la mairesse préside les séances du Conseil.

L'article 159 du *Code Municipal du Québec* stipule que le maire ou la mairesse qui préside une assemblée du conseil, maintient l'ordre et le décorum durant la séance.

Le maire ou la mairesse qui préside peut ordonner l'expulsion de toute personne qui trouble l'ordre durant la séance du conseil. Le fait que la loi mentionne que les séances du conseil sont publiques, ne signifie pas que les séances du conseil soient des réunions du public où il est possible de dire n'importe quoi, n'importe quand. Donc, il ne sera pas toléré qu'un citoyen dans la salle, ne perturbe d'aucune façon le déroulement de la séance. Quiconque interrompt les procédures durant la séance sera expulsé de la salle du conseil.

SONT PRÉSENTS LES MEMBRES DU CONSEIL SUIVANTS :

Présences:

Le Maire : Philippe Besombes
Conseiller 1 : René Gauthier
Conseiller 2 : Jacques Guilbault
Conseillère 3 :
Conseiller 4 : Michel André Émond
Conseillère 5 : Valérie Taillefer
Conseiller 6 : Robert Greig

Absences:

Jane Fairhurst

Formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Philippe Besombes, Monsieur Daniel Leduc, Directeur Général, et la Greffière et Directrice des affaires juridiques, M^e Antonina Roudavina, sont également présents.

Tous les membres du Conseil présents attestent avoir reçu l'avis de convocation incluant l'ordre du jour dans le délai prescrit.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

1.1 Allocution du maire

1.2 Période de questions (Max. 30 minutes)

La séance est déclarée ouverte par le maire à : 18 : 31

26-05-132

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Avant l'adoption de celui-ci, des modifications doivent être apportées à l'ordre du jour, soit l'ajout et le retrait des points suivantes :

- Retrait du point « 5.1. *Adoption du règlement concernant la tarification des services municipaux 39-2026 modifiant le règlement 39-2024* »
- Retrait du point « 10.5. *Politique dons et commandites* »

ORDRE DU JOUR

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
 - 1.1. Allocution du maire;
 - 1.2. Période des questions (Max. 30 minutes);
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. PROCÈS-VERBAUX**
 - 3.1. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 13 avril 2026;
- 4. ADMINISTRATION, FINANCES ET GESTION DU PERSONNEL**
 - 4.1. Liste des comptes à payer au 4 mai 2026;
 - 4.2. Convention d'aide financière PRHLM - Office d'habitation du Haut-Saint-Laurent;
 - 4.3. Adoption de la politique en Harcèlement Psychologique;
 - 4.4. Autorisation de signer l'entente de contrôle animalier avec Contrôle animal Vaudreuil – Soulanges;
 - 4.5. Autorisation d'augmenter la marge de crédit de la municipalité auprès de la Caisse Desjardins du Haut-Saint-Laurent;
- 5. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS**
 - 5.1. Adoption du règlement concernant la tarification des services municipaux 39-2026 modifiant le règlement 39-2024;
 - 5.2. Adoption du règlement 90.1-2026 modifiant le règlement 90-2021 concernant la Bibliothèque;
 - 5.3. Adoption du règlement 74-2026 modifiant le règlement 74-2021 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus;
 - 5.4. Avis de motion et dépôt du projet de règlement 167.1-2026 modifiant le règlement 167-2025 déterminant les modalités de publication des avis publics municipaux;
- 6. CONSEIL MUNICIPAL**
 - 6.1. N/A
- 7. TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES TECHNIQUES**
 - 7.1. Demande au MTMD pour l'installation d'enseigne de camions interdit à l'intersection de la route 138 et des rues Roy, Church et Bridge;
- 8. SÉCURITÉ INCENDIE**
 - 8.1. Service de sécurité incendie - Rapport mensuel de mars 2026;
- 9. URBANISME**
 - 9.1. Permis émis –avril 2026;
- 10. CULTURE ET LOISIRS**
 - 10.1. Rapport des activités de la bibliothèque pour le mois de mai;
 - 10.2. Reconnaissance événement spécial FADOQ (stationnement rue Hector);
 - 10.3. Programme de soutien logistique aux activités et aux événements;
 - 10.4. Politique de reconnaissance et de soutien des organismes;
 - 10.5. Politique dons et commandites;
 - 10.6. Politique en matière d'aide financière, de partenariat et de bourse;
- 11. COMMUNICATION**
 - 11.1. Aucun sujet à traiter;
- 12. CORRESPONDANCE ET DEMANDES**
 - 12.1. Aucun sujet à traiter
- 13. VARIA**
 - 13.1. Aucun sujet à traiter
- 14. PÉRIODE DE QUESTIONS (30 minutes)**
- 15. LEVÉE DE LA SÉANCE**

EN CONSÉQUENCE,
il est **PROPOSÉ** par Valérie Taillefer
APPUYÉ par Jacques Guilbault
et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire ne votant pas;

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

26-05-133

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 13 avril 2026

Il est **PROPOSÉ** par Robert Greig
APPUYÉ par Michel André Emond
et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents, le maire ne votant pas;

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 13 avril 2026 tel que présenté, tous les membres du conseil présents attestant l'avoir lu et le déclarant conforme aux décisions prises.

ADOPTÉE

26-05-134 4.1 Approbation des opérations financières

Il est **PROPOSÉ** par René Gauthier

APPUYÉ par Jacques Guilbault

et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, chacun des membres du conseil attestant avoir pu prendre connaissance de la présente liste et avoir reçu réponse à leurs questions;

D'APPROUVER la liste des opérations financières et un décompte de la marge de crédit - projet Rang des Botreaux, en date du 4 mai 2026, jointes au présent procès-verbal à l'**Annexe A**, pour des montants respectifs de 378 826,66\$.

ADOPTÉE

26-05-135 4.2 Convention d'aide financière PRHLM - Office d'habitation du Haut-Saint-Laurent

ATTENDU QUE, par le décret numéro 830-2023 du 17 mai 2023, la Société d'habitation du Québec (SHQ) a été autorisée à mettre en oeuvre le Programme de rénovation des habitations à loyer modique (PRHLM);

ATTENDU QUE ce programme a pour objectif de loger des ménages québécois à faible revenu en assurant la pérennité d'une offre de HLM de qualité, sains, sécuritaires et répondant à leurs besoins en habitation;

ATTENDU QUE ce programme finance des projets de rénovation ou de reconstruction pour des organismes propriétaires ou gestionnaires de HLM pour lesquelles les Ententes de financement en matière de logement social conclues entre la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) et la SHQ ont pris fin ou qui ont été construits sans être liés par l'une de ces Ententes;

ATTENDU QUE l'Office d'habitation du Haut-Saint-Laurent est réputé admissible à ce programme et qu'il pourra soumettre une ou plusieurs demande(s) d'aide financière;

ATTENDU QUE chaque municipalité-partenaire devra s'engager et contribuer financièrement à ce programme;

ATTENDU QUE l'octroi de toute aide financière dans le cadre de ce programme nécessite la conclusion d'une convention d'aide financière entre les parties afin d'y prévoir leurs droits et obligations;

ATTENDU QUE la Convention est générale et couvre tous les ensembles immobiliers (E.I.) admissibles pendant la durée du PRHLM;

ATTENDU QUE les lettres d'intention et d'engagement de la SHQ ainsi que leurs modifications couvrent les aspects plus spécifiques de chaque projet de travaux de rénovation de l'Office et font donc aussi partie intégrante de cette Convention.

EN CONSÉQUENCE

Il est **PROPOSÉ** par Valérie Taillefer

APPUYÉ par Michel André Emond

et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents, le maire ne votant pas;

QUE ce conseil nomme M. Daniel Leduc, Directeur général et M. Philippe Besombes, le maire, à titre de représentants dûment autorisés à signer ladite convention d'aide financière tripartite du programme de rénovation des habitations à loyer modique (PRHLM) volet 1 – soutien à des travaux de rénovation.

ADOPTÉE

26-05-136 4.3 Adoption de la politique en Harcèlement Psychologique

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite offrir un milieu de travail sain, respectueux et exempt de toute forme de harcèlement;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite se doter d'un cadre formel afin de prévenir et de traiter toute situation de harcèlement, d'incivilité ou de violence en milieu de travail;

ATTENDU QUE la politique déposée prévoit des mécanismes clairs de prévention, de signalement, de traitement des plaintes et de protection des personnes concernées;

EN CONSÉQUENCE

Il est **PROPOSÉ** par Robert Greig
APPUYÉ par Valérie Taillefer
et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents, le maire ne votant pas;

QUE le Conseil municipal adopte la Politique de prévention et de traitement du harcèlement en milieu de travail, telle que déposée;

QUE la direction générale soit mandatée pour assurer la mise en œuvre, la diffusion et l'application de ladite politique;

QUE cette politique entre en vigueur à compter de son adoption;

QUE la politique remplace toute politique antérieure portant sur le harcèlement, l'incivilité ou la violence en milieu de travail.

ADOPTÉE

26-05-137

4.4 Autorisation de signer l'entente de contrôle animalier avec Contrôle animal Vaudreuil – Soulanges

ATTENDU QUE la Municipalité d'Ormstown doit assurer le contrôle des animaux errants sur son territoire;

ATTENDU QUE le contrat antérieur de contrôle animalier a été résilié, nécessitant l'octroi d'un nouveau mandat ;

ATTENDU QUE la municipalité a procédé à l'analyse des soumissions reçues et que l'offre du Contrôle animalier de Vaudreuil-Soulanges a été retenue;

ATTENDU QUE le Règlement numéro 131-2026 concernant les animaux domestiques autorise la municipalité à recourir à un contrôleur animalier;

EN CONSÉQUENCE

Il est **PROPOSÉ** par René Gauthier

APPUYÉ par Jacques Guilbault

et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents, le maire ne votant pas;

D'OCTROYER le contrat de contrôle animalier au Contrôle animalier de Vaudreuil-Soulanges, selon les modalités prévues à l'entente;

D'AUTORISER une dépense conforme aux modalités de l'entente;

D'AUTORISER le maire et le directeur général à signer, pour et au nom de la municipalité, l'entente de contrôle animalier ainsi que tout document connexe;

D'IMPUTER les dépenses découlant de la présente résolution au poste budgétaire approprié 02-290-451.

ADOPTÉE

26-05-138

4.5 Autorisation augmentation de la marge de crédit Caisse Desjardins du Haut-Saint-Laurent

ATTENDU QUE la Municipalité d'Ormstown dispose d'une marge de crédit auprès de la Caisse Desjardins afin d'assurer la gestion de ses liquidités;

ATTENDU QUE cette marge de crédit est actuellement établie à un montant de 100 000 \$;

ATTENDU QUE la gestion financière de la municipalité nécessite une plus grande flexibilité afin de faire face aux variations de trésorerie, notamment en lien avec les délais entre les déboursés et les encaissements;

ATTENDU QUE la Caisse Desjardins a confirmé sa capacité d'augmenter la marge de crédit de la municipalité jusqu'à un montant de 1 600 000 \$, conditionnellement à l'adoption d'une résolution du conseil municipal;

ATTENDU QU'il y a lieu d'autoriser cette augmentation afin d'assurer une saine gestion financière des opérations municipales;

EN CONSÉQUENCE

Il est **PROPOSÉ** par Valérie Taillefer

APPUYÉ par Jacques Guilbault

et résolu à la majorité des membres du Conseil présents, le maire ne votant pas;

Le conseiller Michel André Emond vote contre.

QUE le conseil municipal autorise l'augmentation de sa marge de crédit au montant de 1 600 000 \$ auprès de la Caisse Desjardins du Haut-Saint-Laurent pour les besoins opérationnels;

QUE le conseil municipal autorise le Directeur général à signer, pour et au nom de la municipalité, tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette résolution et pour la gestion de ladite marge de crédit.

QUE cette résolution prend effet immédiatement.

ADOPTÉE

26-05-139

5.2 Adoption du règlement 90.1-2026 modifiant le règlement 90-2021 concernant la Bibliothèque

ATTENDU QUE la Municipalité d'Ormstown a adopté le règlement numéro 90-2021 établissant les règles de fonctionnement de la bibliothèque municipale, le 10 janvier 2022 ;

ATTENDU QUE l'abonnement des non-résidents doit être conforme aux règles du Réseau BIBLIO, lequel ne permet l'accès qu'aux non-résidents dont la municipalité est membre du réseau;

ATTENDU QUE les dispositions relatives aux frais ont été harmonisées et intégrées au règlement numéro 39-2026 concernant la tarification des services municipaux afin d'éviter un dédoublement réglementaire;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné et que le projet de règlement a été déposé à la séance antérieure conformément à la loi;

ATTENDU QUE les membres du conseil déclarent avoir reçu copie du règlement dans les délais requis et renoncent à sa lecture complète;

EN CONSÉQUENCE

Il est **PROPOSÉ** par Michel André Émond

APPUYÉ par Valérie Taillefer

et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents, le maire ne votant pas;

D'ADOPTER le règlement numéro 90.1-2026 modifiant le règlement numéro 90-2021 concernant la bibliothèque municipale ;

QUE ledit règlement modifie notamment les dispositions relatives à l'abonnement des non-résidents ainsi que celles concernant la tarification des services, lesquelles sont désormais prévues au règlement numéro 39-2026, les autres dispositions demeurent inchangées;

QUE le règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE

26-05-140

5.3 Adoption du règlement 74-2026 modifiant le règlement 74-2021 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus

ATTENDU QU'en vertu de de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, toute municipalité doit adopter un code d'éthique et de déontologie applicable aux nouveaux élus municipaux afin d'encadrer leur conduite et d'assurer l'adhésion aux valeurs fondamentales;

ATTENDU QU'il y a obligation pour la municipalité d'adopter un code révisé à la suite d'une élection générale, laquelle s'est tenue le 2 novembre 2025 ;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du 13 avril 2026 et que le projet de règlement a été déposé et présenté lors de cette même séance conformément à la loi ;

ATTENDU QUE les membres du conseil déclarent avoir reçu copie du règlement dans les délais requis et renoncent à sa lecture complète;

EN CONSÉQUENCE

Il est **PROPOSÉ** par Michel André Émond

APPUYÉ par Robert Greig

et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents, le maire ne votant pas;

D'ADOPTER le règlement numéro 74-2026 Code d'éthique et de déontologie révisé des élus municipaux;

QUE ledit règlement remplace et abroge tout règlement antérieur adopté en la matière;

QUE le règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE

26-05-141

5.4 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 167.1-2026 modifiant le règlement 167-2025 déterminant les modalités de publication des avis publics municipaux

AVIS DE MOTION est par la présente donné par Jacques Guilbault, conseiller, qu'à une séance ultérieure du conseil municipal sera soumis pour adoption le règlement numéro 167.1-2026 modifiant le règlement numéro 167-2025 déterminant les modalités de publication des avis publics municipaux;

Le projet de règlement est déposé séance tenante et présenté conformément aux dispositions applicables du Code municipal du Québec;

les membres du conseil déclarent avoir reçu copie du règlement dans les délais requis et renoncent à sa lecture complète.

ADOPTÉE

26-05-142

7.1 Demande au ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) pour l'installation d'enseigne de camions interdit à l'intersection de la route 138 et Roy

ATTENDU QUE des résidents ont signalé une circulation importante de camions et de véhicules lourds et que cette circulation de véhicules lourds est susceptible de compromettre la sécurité des usagers, la quiétude du secteur résidentiel ainsi que l'intégrité des infrastructures municipales;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite limiter la circulation des camions et véhicules lourds sur la rue Roy, par l'implantation d'une signalisation d'interdiction appropriée;

ATTENDU QUE la rue Roy est accessible à partir de la route 138 et que toute mesure d'interdiction doit être appuyée par une signalisation adéquate en amont sur cette route;

ATTENDU QUE la route 138 relève de la compétence du ministère des Transports et de la Mobilité durable et que toute intervention sur celle-ci nécessite son autorisation;

ATTENDU QUE la municipalité détient, en vertu du Code municipal du Québec et du Code de la sécurité routière, des pouvoirs en matière de circulation locale, sous réserve des routes sous juridiction provinciale;

EN CONSÉQUENCE

Il est **PROPOSÉ** par

APPUYÉ par

et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents, le maire ne votant pas;

DE DEMANDER au ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) l'autorisation d'installer une signalisation appropriée sur la route 138, à l'intersection de la rue Roy afin d'informer les conducteurs de l'interdiction de circulation des camions et véhicules lourds sur la rue Roy;

DE DEMANDER au MTMD de collaborer avec la municipalité afin de déterminer l'emplacement et le type de signalisation requis, conformément aux normes applicables;

D'AUTORISER le directeur des travaux publics à entreprendre toutes les démarches nécessaires auprès du MTMD pour la réalisation de ce projet;

DE TRANSMETTRE un extrait de la présente résolution au ministère des Transports et de la Mobilité durable;

D'IMPUTER toute dépense découlant de la présente résolution au poste budgétaire 02-355-00-640, le cas échéant .

ADOPTÉE

8.1 Service de sécurité incendie - Rapport mensuel de mars 2026;

Le conseil prend acte du dépôt du rapport du service incendie de la Municipalité d'Ormstown pour le mois de mars 2026.

9.1 Liste des permis émis – avril 2026

Le conseil prend acte du dépôt de la liste des permis émis pour le mois de avril 2026.

10.1 Rapport des activités de la Bibliothèque – mai 2026

Aucune activité pour le mois de mai, excepté que l'exposition de Mme Dorothay Mays se poursuit jusqu'au 30 mai à la Salle BELL.

26-05-143

10.2 Reconnaissance événement spécial FADOQ (stationnement rue Hector)

ATTENDU QUE le Club FADOQ d'Ormstown tient des activités au Walshaven situé au 35, rue Hector, lesquelles attirent un nombre important de participants;

ATTENDU QUE le stationnement est interdit en tout temps sur la rue Hector;

ATTENDU QUE les espaces de stationnement disponibles sur le site sont limités et que plusieurs participants présentent des limitations physiques;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite favoriser l'accessibilité à ces activités communautaires;

ATTENDU QU'il est opportun d'autoriser exceptionnellement le stationnement sur la rue Hector lors de certaines activités déterminées;

ATTENDU QUE les dates et heures des activités ont été communiquées par les responsables de la FADOQ ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par Valérie Taillefer

APPUYÉ par Michel André Emond

et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents, le maire ne votant pas;

D'AUTORISER, à titre exceptionnel, le stationnement sur la rue Hector lors des activités de la FADOQ d'Ormstown, aux dates et heures suivantes :

- 29 mai 2026, de 15 h à 23 h;
- 12 août 2026, de 10 h à 16 h;
- 9 septembre 2026, de 10 h à 16 h;
- 14 octobre 2026, de 10 h à 16 h;
- 11 novembre 2026, de 10 h à 16 h;
- 11 décembre 2026, de 15 h à 23 h ;

DE DEMANDER à la Sûreté du Québec de faire preuve de tolérance dans l'application de la réglementation de stationnement sur la rue Hector pour les périodes visées par la présente résolution;

DE TRANSMETTRE un extrait de la présente résolution à la Sûreté du Québec afin d'assurer la coordination des interventions;

QUE cette autorisation soit valide uniquement pour les dates et heures mentionnées et ne constitue pas une modification permanente de la réglementation en vigueur.

ADOPTÉE

26-05-144

10.3 Programme de soutien logistique aux activités et aux événements

ATTENDU QUE la Municipalité est régulièrement sollicitée pour apporter un soutien logistique à des organismes communautaires, scolaires, culturels, sportifs ou sociaux;

ATTENDU QUE la volonté du conseil municipal est d'assurer une gestion transparente, équitable et responsable des ressources municipales;

ATTENDU QUE le conseil municipal considère l'importance d'encourager l'engagement et le dynamisme du milieu;

ATTENDU QUE la Municipalité possède un programme d'aide financière et de soutien logistique aux événements et aux activités;

ATTENDU QUE la Politique en matière d'aide financière, de partenariat et de bourse remplace le volet d'aide financière dans le programme en vigueur;

ATTENDU QUE le Programme de soutien logistique aux événements et aux activités a été présenté aux membres du conseil et jugé conforme aux orientations de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

il est **PROPOSÉ** par Michel André Emond

APPUYÉ par Valérie Taillefer

et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire ne votant pas;

D'ADOPTER le Programme de soutien logistique aux événements et aux activités, telle que présenté et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

DE MANDATER le Service de la culture et des loisirs pour assurer l'application, la gestion et la mise à jour administrative dudit programme;

DE FIXER l'entrée en vigueur de cette politique à compter du 4 mai 2026, remplaçant le Programme d'aide financière et de soutien logistique aux activités et aux événements;

D'AUTORISER la direction générale à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente résolution.

ADOPTÉE

26-05-145

10.4 Politique de reconnaissance et de soutien des organismes

ATTENDU QUE la Municipalité reconnaît la contribution essentielle des organismes, culturels, sportifs, récréatifs, environnementaux et sociaux au dynamisme et à la qualité de vie de la collectivité;

ATTENDU QUE ces organismes favorisent l'engagement citoyen, l'inclusion sociale le développement du sentiment d'appartenance et la vitalité du milieu;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite encadrer de manière équitable, transparente et cohérente les modalités de reconnaissance et de soutien accordés aux organismes du territoire;

ATTENDU QUE l'adoption d'une politique formelle permet d'assurer une gestion responsable des ressources municipales et une application uniforme des critères d'admissibilité;

EN CONSÉQUENCE,

il est **PROPOSÉ** par René Gauthier

APPUYÉ par Michel André Emond

et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire ne votant pas;

D'ADOPTER la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes, telle que présentée et annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

DE MANDATER le Service de la culture et des loisirs pour assurer l'application, la gestion et la mise à jour administrative de ladite politique;

DE FIXER l'entrée en vigueur de cette politique à compter du 4 mai 2026, remplaçant toute politique ou directive antérieure relative à la reconnaissance et au soutien des organismes;

D'AUTORISER la direction générale à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente résolution;

ADOPTÉE

26-05-146

10.5 Politique en matière d'aide financière, de partenariat et de bourse

ATTENDU QUE la Municipalité est régulièrement sollicitée pour appuyer des organismes communautaires, scolaires, culturels, sportifs ou sociaux;

ATTENDU QUE la volonté du conseil municipal est d'assurer une gestion transparente, équitable et responsable des fonds publics;

ATTENDU QUE le conseil municipal considère l'importance d'encourager l'engagement et le dynamisme du milieu;

ATTENDU QUE la Municipalité possède une politique en matière de dons et commandites;

ATTENDU QUE la Municipalité possède un programme d'aide financière et de soutien logistique aux activités et aux événements;

ATTENDU QUE la Politique en matière d'aide financière, de partenariat et de bourse remplace la Politique en matière de dons et commandites et modifie le Programme d'aide financière et de soutien logistique aux activités et aux événements;

ATTENDU QUE la Politique en matière d'aide financière, de partenariat et de bourse a été présentée aux membres du conseil et jugée conforme aux orientations de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

il est **PROPOSÉ** par Michel André Emond

APPUYÉ par Robert Greig

et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire ne votant pas;

D'ADOPTER la Politique en matière d'aide financière, de partenariat et de bourse, telle que présentée et annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

DE MANDATER le Service de la culture et des loisirs pour assurer l'application, la gestion et la mise à jour administrative de ladite politique;

DE FIXER l'entrée en vigueur de cette politique à compter du 4 mai 2026, remplaçant la Politique en matière de dons et commandites et modifiant le Programme d'aide financière et de soutien logistique aux activités et aux événements;

D'AUTORISER la direction générale à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente résolution.

ADOPTÉE

11. COMMUNICATION

Aucun sujet à traiter

12. CORRESPONDANCE ET DEMANDES

Aucun sujet à traiter

ADOPTÉE

13. VARIA

Aucun sujet à traiter

14. PÉRIODE DE QUESTIONS (30 minutes).

La période de questions a une durée de 30 minutes.

Il est demandé aux citoyens qui se présentent de s'identifier et de se limiter à poser une question. Si le temps le permet, il sera possible de poser une seconde question.

Les questions relatives au service d'urbanisme qui font état d'une situation particulière, autre que celles indiquées sur l'ordre du jour de la séance actuelle, seront transférées à la direction générale qui prendra rendez-vous avec la personne concernée. Les membres du conseil n'ont pas accès aux données des divers dossiers et n'ont pas à se prononcer sur le travail du personnel.

26-05-147

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est **PROPOSÉ** par Jacques Guilbault
APPUYÉ par Robert Greig
et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents;

QUE la séance est levée à 19 h 12

ADOPTÉE

(s) Original signé

Philippe Besombes
Maire

(s) Original signé

M^e Antonina Roudavina
Greffière

ANNEXE A

Nom fournisseur	Description	Montant total facture
2547-0857 Québec Inc. (Infotech)	Mise en route -Logiciel Territoire	1 701,64 \$
9188-0781 Québec Inc	Déneigement puits 6 & 8	2 989,35 \$
9386-0120 Québec Inc	1 container - écocentre - 16 mars 2026	1 220,17 \$
9483-3100 Québec Inc.	Modification du dégrilleur - Étang aéré	2 788,15 \$
9483-3100 Québec Inc.	Inst. tuyaux - prise d'eau - Jeux d'eau	718,60 \$
9534-8702 Québec Inc. (Petro Canada)	38.953 L - Essence VEH # 42	69,69 \$
9534-8702 Québec Inc. (Petro Canada)	83.594 L - Essence VEH #39	188,00 \$
9534-8702 Québec Inc. (Petro Canada)	94.266 L - Essence VEH #34	212,00 \$
9534-8702 Québec Inc. (Petro Canada)	112.495 L - Essence VEH #34	253,00 \$
9534-8702 Québec Inc. (Petro Canada)	50.029 L - Essence VEH #34	135,01 \$
9534-8702 Québec Inc. (Petro Canada)	86.831 L - Essence VEH #31	118,00 \$
Access	Service et transport de déchetage	220,52 \$
Adn Communication	Alertes Municipales - Mars 2026	92,26 \$
Agence Denis Lepine Inc.	Dépistage des fuites réseau aqueduc - 2025 14 TM - Poussières de briques - Terrain	5 892,47 \$
AGRÉBEC INC.	Baseball	2 539,80 \$
Bauval Carrières Régionales	18.98 TM Criblure - Entretien	370,12 \$
Bauval Carrières Régionales	10.33 TM asphalte Top-Mix	1 900,31 \$
Bauval Carrières Régionales	14 TM - Criblure - Entretien	202,79 \$
Bauval Carrières Régionales	CRÉDIT Facture #02023313 et Achat 28.2 TM Criblure	(105,37 \$)
Bottier du Cinq (Le)	Chemises, pantalons - 5 pompiers	1 009,77 \$
Boyle Réfrigération		
Climatisation Inc	Maintenance unité thermopompe - Caserne	709,97 \$
Carrière Ali Inc.	30.04 T - Pierres Bris aqueduc - Madeleine Étalonnage et certification détecteurs multigaz - SSI	1 034,75 \$
Cdtec Calibration Inc.	Étalonnage et certification détecteurs multigaz - TP	143,72 \$
Cdtec Calibration Inc.	- TP	287,44 \$
Cmlex Conseil Inc.	Frais Service Juridique - Dossier #CM-112	4 239,72 \$
D'Amour & Fils Inc. (R.S)	Adapt, clapet pr Démo journée Citoyenne Rob. vidange, tee stainless, adapt - Démo journ. Cit.	73,89 \$
D'Amour & Fils Inc. (R.S)		29,71 \$
D'Amour & Fils Inc. (R.S)	Serre-cable pr attacher filet terrain Baseball	10,76 \$
D'Amour & Fils Inc. (R.S)	Boîte à clé murale - Centre récréatif Salle B CRÉDIT pièces et Achat 2 manchons - Jeux d'eau	80,47 \$
D'Amour & Fils Inc. (R.S)		(16,41 \$)
D'Amour & Fils Inc. (R.S)	Caplet, manchon, bouchon pr jeux d'eau	87,77 \$
D'Amour & Fils Inc. (R.S)	Attaches résist. Pour écran - Sous-Sol H. V.	3,43 \$
D'Amour & Fils Inc. (R.S)	Petits outils pr coffre VEH #37	50,63 \$
D'Amour & Fils Inc. (R.S)	Porte Lauan - porte SDB Centre récréatif Adaptateur pour pompe temporaire - Poste Delage	106,06 \$
D'Amour & Fils Inc. (R.S)		27,57 \$
D'Amour & Fils Inc. (R.S)	Rouleau pellicule pr palette de chlore Rob. bille et vidange, coude - Rép hose pompiers	77,03 \$
D'Amour & Fils Inc. (R.S)		114,72 \$
Dhc Avocats	Ser. Jur. - Circulation rtes Municipales -REF #7457-6	36,22 \$
Dhc Avocats	SER. Jur.Opinion Puits eau potable - REF 7457- 2	607,93 \$
Dhc Avocats	Gestion ImSeel inc. - Réf. 7457-5	273,07 \$
Discair Productions	Webdiffusion séance conseil 13 Avril 2026	1 092,26 \$

Discair Productions	Webdiffusion séance conseil 2 Mars 2026	1 092,26 \$
Distribution Lazure Inc.	Tuyaux pour réservoir Jeux d'eau	1 133,81 \$
Ducore Expertise Inc.	Expertise médicale	1 707,38 \$
Dunton Rainville Senc Avocats	Services Juridique - Dossier #126777	1 914,33 \$
Dunton Rainville Senc Avocats	Services Juridique - Dons de bienfaisance	4 803,66 \$
Dunton Rainville Senc Avocats	Services Juridique Forfait - Dossier # 69019	287,44 \$
Dunton Rainville Senc Avocats	Services Juridique - Dossier #56864	2 140,83 \$
Dunton Rainville Senc Avocats	Services juridique - Dossier 123625	195,46 \$
Dunton Rainville Senc Avocats	Services Juridique - Dossier #56864	579,47 \$
Dunton Rainville Senc Avocats	Services juridique - Dossier 123625	595,87 \$
Dunton Rainville Senc Avocats	Services Juridique - Dossier #126777	2 546,70 \$
Dunton Rainville Senc Avocats	Services Juridique - Forfait - Dossier #69019	287,44 \$
Énergie P38 Inc. / Budget		
Propane	189.40 L - Propane Garage 201	211,18 \$
Énergie P38 Inc. / Budget		
Propane	92.70 L - Propane Garage 201	109,79 \$
Énergie P38 Inc. / Budget		
Propane	337. L - Propane Garage 201	365,95 \$
Énergie P38 Inc. / Budget		
Propane	169.10 L - Propane Garage 201	189,91 \$
Énergie P38 Inc. / Budget		
Propane	134.40 L - Propane Garage 201	153,52 \$
Énergie P38 Inc. / Budget		
Propane	256. L - Propane Garage 201	281,02 \$
Équip. albert Billette Inc. (Les)	Coupe bordure et Balai rubber - Voirie	1 172,72 \$
Équip. Laplante & Levesque		
Ltee	REP VEH #4 - Boyaux hydrauliques	23,36 \$
	Loc. bureau chantier - Avril/Mai 2026 Garage	
Équipements Quinton Inc.	201	661,11 \$
Eurofins Environex	Analyse eau affluent et effluent	620,87 \$
Eurofins Environex	Analyse eau 87 Roy, 24 rue Cross	544,41 \$
Eurofins Environex	Analyses- puits & Poursuite 6 & 8	1 837,30 \$
Excavation Usereau INC.	Branchement égout Rte 201 - Réso #25-06-193	34 176,32 \$
Fonds D'Information Territoire	7 Avis de Mutation	42,00 \$
Formation R.C.R. RF	Gants en nitrile - Pompiers	86,18 \$
	REP VEH #21 - Rempl. fuse sur dessus du	
G.P. ag Distribution	démarrreur	532,79 \$
	REP - VEH #34 - Problème électrique bte. de	
Garage C.P. & Fils Inc.	contrôle	1 917,25 \$
Gauthier, René (Essence)	31.263 L - Essence VEH #205 - Pompiers	75,00 \$
Geneq Inc.	Pastilles pour Chlore - Dumas	155,22 \$
	4 sacs pour boudins - Absorber huiles dépôt	
Gérard Maheu Inc.	Neige 1 & 2	5,75 \$
Gestion Écono Plus Inc.	Frais repérage GPS - Avril 2026	303,07 \$
Gleaner, The	Publicité - Journée citoyenne du 11 avril 2026	565,68 \$
Groupe Lou-Tec Inc.	Location nacelle - lumières Sapin	576,12 \$
Ics Inc.	M365 Exchange plan 1 - 7 mois	64,79 \$
	Fruits,légumes,boulangerie - Journée citoyenne	
Iga Ormstown	11 avril 26	179,31 \$
Iga Ormstown	Café, lait, crème - H. - V.	111,22 \$
Iga Ormstown	Café, lait, crème - H. - V.	78,34 \$
	20 Accès réseau (17 mobiles, 3 portatif) Avril	
Jalec Inc.	2026	343,78 \$
Lac-Matic Inc.	Pistolet hose à eau - Réseau égout	29,61 \$
Lac-Matic Inc.	Kit réparation pr pistolet - Usine épuration	100,66 \$
Lassonde Marine INC	Réparation moteur bateau - Pompiers	999,08 \$
	Collecte RDD organiques & inorganique-	
Laurentide Environnement Inc.	Écocentre	1 968,48 \$
Librairie Renaud-Bray Inc.	Achat 6 livres - Bibliothèque	131,73 \$
Librairies Boyer	Achat 7 livres - Bibliothèque	201,41 \$
Mcclintock, les Entreprises	Déneigement - 20 et 22 mars 2026	2 759,40 \$
Mcclintock, les Entreprises	Réparer ligne d'eau - Madeleine	1 810,18 \$

Orflow Géosciences Inc.	Recherche en eau potable - Réso #25-09-266	18 121,55 \$
Oxygène Régional Inc.	Pince de masse - machine à souder - Voirie	45,82 \$
Oxygène Régional Inc.	Piles alcaline 9V et 1.5 AA - Pompiers	175,23 \$
Pg Solutions	Mise en route - Accompagnement PG	14 782,95 \$
Pg Solutions	CRÉDIT Nouveau logiciel SFM - Réso#25-10-287	(411,03 \$)
Pg Solutions	Suite Nouveau logiciel SFM - Réso#25-10-287	8 986,25 \$
Pieces D'Auto Valleyfield Inc.	REP-VEH #19 - Huile et prestone	98,70 \$
Pieces D'Auto Valleyfield Inc.	Ruban vinyle, pierre orange, kit lavage int. VEH - Voirie	96,85 \$
Pieces D'Auto Valleyfield Inc.	Micrometer pour sellette - Réseau aqueduc	340,96 \$
Pieces D'Auto Valleyfield Inc.	Outils pour aqueduc	140,57 \$
Pieces D'Auto Valleyfield Inc.	CRÉDIT - VEH #34 - Diesel + ACHAT VEH #33	(15,07 \$)
Pompaction Inc	Additif diesel	
Purolator Inc.	Location - Submersible eaux usées	3 221,26 \$
Ratte, Magasin F.	De Pompaction INC à 5 rue Gale - Réservoir Dumas	18,20 \$
Ratte, Magasin F.	Relieuse - Incendie - Prévention incendie	45,95 \$
Ratte, Magasin F.	Stylo, agrafe STD, correcteur, surligneur - Garage 201	33,51 \$
Réseau D'Information Municipale Rim	2 Relieurs légal - Prévention incendie	43,67 \$
Robert Daoust Et Fils Inc.	Abonnement du 18 mai 2026 au 18 mai 2027	661,11 \$
Sanibert	92.62 TM ordures - Février 2026	30 954,47 \$
Service Informatique D.L. Inc	1 toilette chauffée-4 sem.- Écocentre - mars à avril 26	244,48 \$
Service Informatique D.L. Inc	Renouvellement Firewall et Support TBL - 1 an	600,17 \$
Service Informatique D.L. Inc	Support et maintenance - contrat annuel	344,93 \$
Service Informatique D.L. Inc	Validation pare-feu - H.-V.	68,99 \$
Service Informatique D.L. Inc	Modification message d'accueil - H. - V.	310,43 \$
Services de Rebutis Soulanges Inc.	Accès Internet Fibre - Mars 2026 - HDV	1 014,08 \$
Servicofax	Nettoyage station pompage Delage	1 532,39 \$
Solution Informatique de la Montérégie	4601 copies couleurs, 4142 copies noir/blanc	447,61 \$
Solution Informatique de la Montérégie	Cable, installer minipc Salle rencontre sous-sol	920,65 \$
Technivolt Électrique Inc.	Installer Office 2024 sur serveur	149,46 \$
Technivolt Électrique Inc.	Télémetries des postes - Mars 2026	321,93 \$
Technivolt Électrique Inc.	Inst. alimentation 600V pompe temporaire	
Technivolt Électrique Inc.	Poste Delage	686,23 \$
Telmatik	Fourniture MH70 - Entretien Usine d'épuration	225,54 \$
	1 Bélimo modèle AFB-24-SR	1 074,78 \$
	Appels d'urgence - Avril 2026	89,41 \$

Paiements à effectuer **187 628,18 \$**

Salaires à autoriser au 15 avril 2026 incluant **152 311,18 \$**
DAS Fédéral, Provincial et REER

Bell Canada	Internet Bibliothèque du 23 mars au 22 avril 2026	180,46 \$
-------------	---	-----------

Bell Mobilité	Ligne cellulaire traitement aqueduc et DG	64,52 \$	1
Chartrand Fanny	Facture service des finances - Réso 26-03-050	138,25 \$	1
Chartrand Fanny	Facture service des finances - Réso 26-03-050	189,99 \$	1
Cogeco	Téléphonie alarme - Garage 138A - Avril 2026	36,74 \$	6
Complexe Médical Ormstown inc	Loyer bibliothèque - Avril 2026	783,33 \$	5
FQM	Frais adhésion pour 2026	517,62 \$	2
Gestion MSDM Inc.	Loyer Garage 201 - Avril 2026	667,42 \$	8
Hydro-Québec	Hydro - Multiples factures	626,13 \$	7
Hydro-Québec	Hydro - Multiples factures	232,17 \$	2
Hydro-Québec	Hydro - Multiples factures	994,54 \$	1
Ouellett Samantha	Entretien ménager du 23 mars au 5 avril 26 + Caserne	752,68 \$	
Pieces D'Auto Valleyfield Inc.	REP - VEH #34 - Diesel	26,77 \$	
Superpass - Essence Pétro-Canada	Factures essence Voirie	676,68 \$	
			38
	Total	887,30 \$	
GRAND TOTAL			378
			826,66 \$